

DECISION N° 17/2022

Objet : Achat de matériels informatiques

La Ville de Sélestat a décidé de lancer une consultation pour l'achat de matériels informatiques.

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont prévus au budget 2022, sous le chapitre 01 : budget ville.

Imputation interne : 2183 – 02010

L'opération a été scindée en deux lots :

- Lot 1 : Unités centrales et PC portables ;
- Lot 2 : Ecrans d'ordinateurs ;

Celle-ci est estimée à un coût total, pour 3 ans, de 81 000€ HT. Elle se situe bien en deçà du seuil de 215 000 € HT au-delà duquel une procédure formelle de marché public est obligatoire. Par conséquent, la présente commande est passée selon la procédure adaptée, conformément aux articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code la Commande Publique et dans le respect des règles de la commande publique.

A cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics et a fait l'objet d'une parution sur le site Internet de la Ville, ainsi que sur le site de dématérialisation alsacemarchespublics.eu, le 22 mars 2022, la date limite de réception des offres étant fixée au 13 avril 2022 à 12 heures.

11 offres sont parvenues en retour à la Ville de Sélestat :

Pour le lot 1 – Unités centrales et PC portables

- SCC S.A. de 92744 NANTERRE
- Société CP SYS de 67530 BOERSCH
- Alsace Micro Services de 68000 COLMAR
- Applic SCE Etudes Ingenieries Informatique de 67960 ENTZHEIM
- Toute l'Informatique de Loisirs de 74200 THONON LES BAINS
- APS Solutions Informatiques de 44860 PONT SAINT MARTIN

.../...

Pour le lot 2 – Ecrans d'ordinateurs

- SCC S.A. de 92744 NANTERRE
- Société CP SYS de 67530 BOERSCH
- Applic SCE Etudes Ingenieries Informatique de 67960 ENTZHEIM
- Toute l'Informatique de Loisirs de 74200 THONON LES BAINS
- APS Solutions Informatiques de 44860 PONT SAINT MARTIN

Les membres de la Commission des Marchés, réunis à titre informel le 22 avril 2022 ont ouvert les plis et ont demandé au service des Systèmes d'Informations, de procéder à l'analyse des offres.

Après examen et analyse des offres par le service des Systèmes d'Informations, la Commission des Marchés, réunie à titre informel le 6 mai 2022, a proposé de retenir les offres jugées économiquement et techniquement les plus avantageuses, répondant le mieux aux besoins exprimés par le maître d'ouvrage et présentées par :

- Pour le lot 1 – Unités centrales et PC portables

Société CP SYS de 67530 BOERSCH

- Pour le lot 2 – Ecrans d'ordinateurs

Société CP SYS de 67530 BOERSCH

Le Maire de la Ville de Sélestat,

- Vu** le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu** le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° relatifs à la procédure adaptée,
- Vu** les propositions formulées par la Commission des Marchés réunie à titre informel les 22 avril et 6 mai 2022,

En application de la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que la mise en concurrence des entreprises a fait apparaître que les offres susmentionnées sont les offres qui techniquement et économiquement répondent aux besoins de la maîtrise d'ouvrage,

Considérant que l'entreprise répond en outre, parfaitement aux besoins définis par le cahier des charges,

.../...

DECIDE :

- 1) D'écarter l'offre irrégulière de l'entreprise APS Solutions Informatiques. En effet l'entreprise a répondu avec des écrans en 16/9 au lieu d'écran en 16/10 comme l'exigeait le Cahier des Clauses Techniques et Particulières.
- 2) D'attribuer le marché de l'achat de matériels informatiques à :

Pour le lot 1 – Unités centrales et PC portables

Société CP SYS
2 Route du Champ du Feu KLINGENTHAL
67530 BOERSCH

pour un montant minimum annuel de4 000,00 € HT
pour un montant maximum annuel de ...22 000,00 € HT

Pour le lot 2 – Ecrans d'ordinateurs

Société CP SYS
2 Route du Champ du Feu KLINGENTHAL
67530 BOERSCH

pour un montant minimum annuel de1 000,00 € HT
pour un montant maximum annuel de5 000,00 € HT

(CPA/es)

Fait à Sélestat, le 12 mai 2022

Le Maire,


Marcel BAUER